

L'école hier et aujourd'hui

LE numéro 1 des *Saisons de Bonnut*, paru à l'automne 1995, publiait un article de monsieur Jean Talimi, directeur alors, qui expliquait comment il voyait l'école.

Il insistait sur le lieu de vie, milieu ouvert bien que protégé, il énumérait les divers intervenants et nous faisait partager son enthousiasme pour son travail.

Cette fois, c'est une rétrospective sur les enseignants qui se sont succédé à Bonnut que vous propose la commission communication.

Une réflexion sur l'évolution récente de l'établissement n'est pas inutile et fera ressortir la nature des préoccupations des élus.

Le tableau des effectifs comporte en 1990-1991 une cinquantaine d'enfants. En 1994-1995, ils n'étaient plus que trente-deux, la crainte de voir notre école disparaître à court terme était nettement ressentie. Puis une génération plus nombreuse et des apports



Il ne fait aucun doute que l'école a toujours été l'endroit où bat très fort le cœur du village, là où se forme le sentiment de recevoir les racines originales qu'on aimera garder. Ci-dessus, deux photos (1949 et 1954), on pourrait les détailler plus tard, on voit que la seule école de Saint-Martin était forte de plus de soixante élèves. Les deux derniers maires de Bonnut se trouvent parmi les enfants, vous pourrez peut-être les reconnaître.

Voir une rétrospective des instituteurs de Bonnut à la page 6.

Effectifs récents de l'école de Bonnut

1990-1991	48
1991-1992	41
1992-1993	43
1993-1994	36
1994-1995	32
1995-1996	43
1996-1997	46
1997-1998	46
1998-1999	65
1999-2000	68
2000-2001	63
2001-2002	64
2002-2003	65
2003-2004	46

extérieurs ont fait remonter l'effectif à soixante-huit en 1999-2000. Ensuite, une période de stabilité et, de nouveau, cette année une rechute avec seulement quarante-six élèves.

Les prévisions à partir des naissances sur la commune ne sont pas encourageantes, il faut compter sur l'arrivée de nouveaux Bonnutiens et nous efforcer d'attirer le maximum d'enfants scolarisables, éviter qu'ils partent à Orthez ou dans d'autres communes en primaire.

Ils auront tout le temps, à l'âge du collège, de rencontrer les enfants des villages voisins, mais dans la première partie de leur scolarité, il est excellent pour eux de faire leurs premiers pas dans un milieu stable proche de leur famille.

La commune continuera de faire le maximum d'efforts en relation étroite avec les enseignants et le personnel pour rendre notre école fonctionnelle et attractive, c'est notre priorité.

JEAN LACAZEDIEU

Séance du 10 octobre 2003

Présents : Mmes et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Claude Demarsan, Daniel Gourdain, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Aline Lagière, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absent : Jean-Paul Guérineau.

Budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire de l'année 2003 a été voté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

— Section d'investissement	74 673
— Section de fonctionnement	48 863

Le CLIC

Intégration de la compétence CLIC (Centre local d'information et de coordination) dans les statuts de la Communauté de communes du canton d'Orthez.

Définitions des objectifs :

- bâtir une politique de soutien à domicile ;
- mettre en cohérence les dispositifs existants ;

- recomposer l'offre de services, avec une démarche d'approche globale et personnalisée, du besoin d'aide des personnes âgées ;

- créer un réseau gérontologique organisant le maillage du territoire national.

Définitions des Centres locaux d'information et de coordination :

- supports de ce réseau territorialisé ;
- s'adressent à tous les retraités ;

- vocation à connaître tous les aspects de la vie quotidienne et à intégrer une approche globale du vieillissement permettant d'apporter des réponses préventives et opérationnelles (passage à la retraite, accès aux droits, accessibilité du logement et des transports, qualité et confort de vie, aménagement du territoire, vie sociale, culturelle, sportive, citoyenneté) dans le dessein d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées ;

- dispositifs de proximité, dédiés en priorité aux usagers ;

- assurent un accueil personnalisé et gratuit ;
- centre de ressources, d'information disposant d'une base de données actualisées sur l'offre de services sur le territoire qu'il couvre, un lieu d'écoute et de dialogue, une structure de communication et d'aide à la décision ;

- favorisent la mise en place de réponses plus rapides et plus complètes, par des services coordonnés et reliés entre eux ;

- l'appartenance à un réseau national, identifié par un logo, sera valorisée et permettra d'accéder à un système d'information cohérent.

Les exigences :

La raison d'être d'un CLIC consiste à bâtir concrètement, dans un environnement donné, un projet social qui a pour ambition de laisser aux personnes le libre choix de leur mode de vie en répondant à leur aspiration à vivre « chez soi ».

Sept exigences :

- identifier un lieu d'accueil et d'écoute : un réel service public accessible à tous ;

- définir un périmètre géographique et recensement des intervenants du CLIC ;

- délimiter un territoire, préciser une aire géo-

graphique, recenser l'existant, identifier les besoins individuels ou collectifs et les offres disponibles ;

- définir les missions précises du CLIC qui travaille à l'adéquation des réponses aux besoins constatés et recensés en organisant une prise en charge globale et coordonnée qui met en jeu la complémentarité des actions et des intervenants ;

- clarifier l'articulation avec les différents dispositifs existants afin de permettre une évaluation personnalisée des besoins des personnes âgées, puis l'élaboration d'un plan d'aide s'exprimant en terme de propositions et de prescriptions et donnant lieu à l'intervention de prestataires de services compétents ;

- définir les besoins d'aide à plusieurs origines (sociale, médicale, psychologique, relationnelle) et de donner une réponse à ces besoins, dans un dispositif centré sur la personne âgée, le CLIC ne peut pas se résumer à la juxtaposition des visions des différents professionnels et des différentes aides existantes. Les réponses professionnelles proposées doivent reposer sur une évaluation globale et concertée de la situation et des besoins de la personne âgée, qui vit dans un domicile, qui n'est pas seulement destinataire des aides, mais aussi acteurs de ses propres décisions. Cela suppose que tous les acteurs et professionnels de terrains susceptibles d'intervenir soient clairement identifiés et leurs modalités d'intervention précisées ;

- définir les moyens humains et techniques de fonctionnement du CLIC, formaliser le partenariat.

Le financement des CLIC :

- il est inscrit au budget de l'État depuis 2001 ;

- il repose sur une logique de cofinancement avec d'autres institutions financières (département, CRAMA, communes) ;

- le financement s'opère « sur mesure » au vu d'un budget prévisionnel,

- le principe de la pérennité du financement de l'État n'induit pas la pérennisation automatique, ou la reconduction à l'identique, de la dotation de chaque CLIC. Il pose le principe du contrôle de la bonne utilisation de la subvention de l'État.

Dans le cadre des actions d'intérêt communautaire, la Communauté de communes s'était engagée des 1999, dans une démarche de création d'un réseau gérontologique. Le travail remarquable de l'animatrice coordinatrice a permis à la Communauté de communes d'intégrer dans ses compétences « l'action sociale en faveur des personnes âgées et en particulier la création et la gestion d'un centre local d'information et de coordination. »

En vertu de l'article L5214-16 du *Code général des collectivités territoriales*, les communes sont obligatoirement consultées en cas d'intégration d'une compétence nouvelle ou d'une modification des statuts.

Le Conseil municipal donne son accord afin que la Communauté des communes puisse intégrer dans ses statuts une compétence nouvelle qui sera intitulée « l'action sociale en faveur des personnes âgées et en particulier la création et la gestion d'un Centre local d'information et de coordination ».

Séance du 14 novembre 2003

Présents : Mmes et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Aline Lagière, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absent excusé : Claude Demarsan.

Rapport annuel 2002 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Alain Laborde nous présente brièvement le compte rendu de l'année 2002, transmis par le président du Syndicat eau et assainissement des Trois-Cantons. La quantité de l'eau est gérée par le Syndicat d'Artix : pour l'année 2002, le volume produit dans le réseau était de 1 203 539 mètres cubes et le rendement hydraulique de 68,25 % (le pourcentage restant est considéré comme fuites diverses). Il y aura plus de contrôleurs mécaniques dans les années à venir, tout le long du réseau, pour limiter les fuites. En été 1998, les fuites sur le réseau ont été évaluées au cours de l'étude du « diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable », le rendement hydraulique était de 54,4 m³ par heure (soit 1305 m³ par jour) et, en 2002, il y a eu six fuites sur Bonnut. La quantité de l'eau est suffisante mais fragile, elle est fournie par les puits d'Artix et renforcée par d'autres puits (18 puits sur le réseau). L'eau est contrôlée par la DDASS et la SAUR (l'eau de Baigts est chargée bactériologiquement, sa température étant élevée, on ne sait pas pourquoi). Pour information : il existe un réservoir à Bonnut, d'une contenance de 100 m³, près de la maison Maître.

Tarifs eau et assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ : on paye 1,8225 € le m³ (soit l'équivalent de 11,95 F le m³ ; par comparaison, ceux qui ont l'assainissement collectif payent 18,69 F le m³). Pour la partie proportionnelle (fourniture et taxes), le prix a baissé de moins 0,27 %, soit 1,0648 € (6,98 F). Pour la partie fixe, la part collective et le tiers de l'abonnement annuel assainissement est de 32,01 €, (1,53 %). Le total général est de 218,70 € TTC (1,27 %).

Adhésion par l'intermédiaire du Centre de gestion aux deux contrats d'assurance groupe

Le maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs agents notamment des fonctionnaires affiliés à la CNRACL. Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance. La collectivité a confié au Centre de gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de gestion. Le Centre de gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des marchés publics, a retenu la Caisse nationale de prévoyance comme assureur et la SOFCAP (Société française de courtage d'assurance de personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL : le taux de la prime est fixé à 6,25 % ;

— un contrat, concernant les agents relevant du régime général de la Sécurité sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre, avec un taux unique de 1,45 %.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation.

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base auquel peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

La collectivité peut souscrire les deux contrats ou seulement l'un d'entre eux.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide l'adhésion aux deux contrats d'assurance groupe proposés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Électrification rurale, programme « FACE AB (renforcement) 2003 »

Jean-Michel Fourcade présente les travaux qui restent à effectuer avant la fin de l'année : le renforcement P18 de l'arrue de Manes (maison Castagnet). Il y a neuf poteaux à enlever et que l'on garde (sinon c'est 688,90 € pour l'enlèvement et le recyclage).

Montant des travaux TTC	18 033,11
Traitement des poteaux déposés (9)	688,90
Honoraires et imprévus	2 029,49
Total	20 751,49
Participation du FACE	13 341,46
TVA préfinancée par le SDEPA	3 363,68
Participation communale	4 046,35

Contrat avec la BPSI

La Communauté de communes du canton d'Orthez nous a fait parvenir une copie du contrat pour la récupération de chiens errants sur le territoire de la commune entre la BPSI et la commune d'Orthez. La Communauté de communes souhaiterait faire bénéficier à toutes les communes du canton d'Orthez du prix proposé à la commune d'Orthez.

Tarifs proposés par BPSI : astreinte mensuelle de 91,16 €. Puis pour chaque enlèvement de chien 109,40 € (tarif de la SPA de Morlaàs), pour chaque prise à l'aide d'un fusil hypodermique 40 €, garde pour chaque journée supplémentaire en chien 60 €.

Le Conseil municipal n'est pas intéressé pour l'instant par ce contrat.

Projet de la nouvelle mairie, esquisse.

Suite à notre demande, fin 2003, le cabinet *Gauche et Moulia* a établi un premier projet de construction d'une nouvelle mairie : coût estimatif global des travaux 129 781 € HT dont 12 879 € d'honoraires d'architecte avec suivi des travaux. Ce projet avait été déposé auprès de la préfecture pour l'obtention d'une dotation globale d'équipement 2003 mais il n'avait pas été retenu.

Étant donné le coût très élevé de ce premier projet, Jean Lacazedieu propose d'initier un nouveau projet moins onéreux avec, pour baisser les coûts : une distribution de l'agencement des pièces différente et le suivi des travaux réalisé par une personne de la commune.

Il propose de demander au cabinet *Camiade-Lafourcade* de Habas un contrat de maîtrise d'œuvre limité à ESQ (esquisse), APS (avant-projet sommaire) et APD (avant-projet détaillé). Cette étude coûterait environ 5 000 €. Elle serait portée au dossier de demande de dotation globale d'équipement année 2004. Après discussion, le conseil

autorise le maire à lancer un contrat avec le cabinet *Camiade-Lafourcade* et de rentrer en contact avec le cabinet *Gauche et Moulia* pour les informer de l'abandon du premier projet (vote : ne se prononcent pas, 3 ; pour, 6 ; attendre, 4)

Assiette de coupes de bois exercice 2004

Le maire fait la lecture de la délibération sur les coupes de bois en forêt communale, celles-ci n'auront pas lieu, cette année, car il n'y a pas assez de bois.

Questions diverses

Terrain du lotissement communal

Une personne serait intéressée pour acheter la dernière parcelle en vente, dans le dessein de faire construire une maison qu'il louera par la suite. Il est demandé au Conseil municipal s'il accepte de céder ce terrain ou s'il reste sur la dernière décision prise de ne pas vendre et de faire de ce lot un petit « jardin public ». Après en avoir délibéré, les conseillers accordent la vente du terrain à 1,5 € le mètre carré, si cela est suivi d'une construction de villa et d'une location par la suite, à douze voix pour et une abstention. Il précise que le déplacement du coffret *EDF* et *Télécom* sera à la charge de l'acheteur.

Transport scolaire

Le 4 novembre, monsieur Junqua, qui assure le transport scolaire, monsieur Baudez, du conseil général, et les élus de la commission école se sont réunis pour faire le point sur le transport. Monsieur Junqua propose d'augmenter son prix de 30 % environ ou bien d'obtenir un changement des horaires de l'école (sortie à 16 h 20), faute de quoi, il déclare vouloir dénoncer le contrat au 1^{er} janvier 2004. La question sera évoquée en conseil d'école.

Accès au haut débit pour les connexions à l'internet (ADSL).

L'ADSL est un dispositif qui se généralise dans le monde qui permet un accès efficace au réseau internet pour les particuliers et surtout les professionnels. Il dépend du service public des *Télécom*.

Il n'est pas prévu sur la commune ; il y a quand même une possibilité de l'obtenir si Bonnut s'associe à Saint-Boès et Saint-Girons pour faire une pétition de cent signatures, le nœud central de liaison des *Télécom* se trouvant entre les communes.

Le Conseil propose de passer un appel, dans *Le Paperdòt*, à venir signer une pétition en mairie pour obtenir un réseau ADSL sur Bonnut.

Carte communale

La carte communale a été validée par la préfecture en août 2000. Il convient d'actualiser ce document qui a une durée de quatre ans. Le nouveau document devra satisfaire aux prescriptions du cahier des charges de la DDE, aux dispositions de la loi SRU et de la loi Urbanisme et habitat. Le maire va faire établir des devis par les bureaux d'études susceptibles de préparer ce document : SOGREAH, Héliantis et PACT du Béarn

Logements scolaires

La chaudière d'un des appartements du groupe scolaire a été changée, mais il y a maintenant un problème sur celle de l'autre logement.

Salle des sports

Le Conseil municipal demande à Jean-Michel Pala de chiffrer les fournitures nécessaires à la construction d'un appentis en continuité des ves-

tières actuels. Ce nouveau local permettrait de ranger les tables et les chaises, de construire une petite salle à proximité des cuisines, d'y installer un w.-c. pour les handicapés.

Voirie

La commission voirie s'est réunie samedi dernier. Suite à un tour de la commune, elle propose : de refaire le chemin de Bauzet (à Castéra) en enrobé et d'élaguer un peu ses abords ; le parking de Sainte-Marie, juste la bande de roulement du chemin de Cabolhe ; le chemin de Lalodge, le carrefour esquinté en enrobé et le busage devant la maison Chin ; le chemin de Cabin, déraser l'herbe au milieu ; le chemin de Lahoun, busage chez Fauché ; déformation sur le chemin qui va à l'église Sainte-Marie (devant la maison Cassanet) ; enrochement à l'Oursau de nouveau (au bas de la côte de Berdot), par Lafont (3,80 € la tonne).

Séance du 19 décembre 2003

Présents : Mmes et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Claude Demarsan, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absente excusée : Aline Lagière procuration à André Marladot

Aménagement de la mairie dans l'ancienne chapelle, projet Camiade-Lafourcade, demande de subvention DGE 2004

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de reprendre le projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne chapelle pour y transférer la mairie et de confier la nouvelle étude au cabinet d'architectes *Camiade-Lafourcade*. Ces derniers ont répondu à la demande et ont remis les nouveaux plans. Ce nouveau projet s'élève à la somme de 75 391,25 € HT. Il convient maintenant de déposer ce dossier auprès de l'État pour l'obtention éventuelle de subventions correspondant à ce type de projet. Avec l'obtention de la DGE (dotation globale d'équipement), le financement TTC de cette opération pourrait être réalisé de la manière suivante :

DGE (35 %)	26 386
Fonds propres	15 000
Emprunts	48 782
Total	90 168

D'autre part, la commune rémunérera *Gauche et Moulia* pour ses esquisses du premier projet de la mairie et de l'aménagement du bourg pour une somme de 1 250 €.

Électrification rurale, convention pour la mise à disposition des poteaux

Lors du renforcement du P4 « Maysonnave » et du P18 « Castagnet », il était prévu la destruction de 24 poteaux par l'entreprise titulaire du chantier pour un montant de 1 837 €. Après discussion avec le Syndicat, il est possible d'économiser cette somme en détruisant nous-mêmes ces poteaux, le Conseil opte pour ce choix.

Aliénation d'une partie du chemin communal n° 12 dit de Labarthe

Le maire expose que le chemin rural n° 12 dit de Labarthe reliait la voie communale de Petchicot

à un chemin de la commune d'Amou. La commune d'Amou a procédé à un remembrement et le chemin n° 12 est maintenant sans issue : il se termine sur un grand fossé. D'autre part, la partie sans issue du chemin n° 12 est bordée sur ses deux côtés par des champs appartenant à monsieur Jean Depeyris. Celui-ci désire acquérir la partie de la voie communale 12 entièrement située dans sa propriété. Après avoir consulté ce dossier, entendu le maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, accepte de lancer la procédure d'aliénation du chemin communal n° 12, dit de Labarthe, dans sa partie comprise dans les terres de monsieur Jean Depeyris.

Les frais de géomètre seront partagés entre monsieur Depeyris et la commune. La commune sera exonérée des droits d'enregistrement.

Carte communale

Le maire présente les trois offres reçues :

- SOGREAH pour 7 300 € HT,
- PACT du Béarn pour 9 500 € HT,
- B2E pour 7 590 € HT.

La commune de Saint-Boès devant elle aussi redéfinir sa carte communale, la société SOGREAH moins disante se propose de baisser ses prix si elle obtient les deux contrats. Le Conseil municipal se prononce en faveur de la société SOGREAH.

Questions diverses

Éclairage public basse tension

À ce jour, soixante dossiers ont été présentés par diverses communes pour l'obtention de subventions, mais seulement neuf de ces dossiers ont été retenus. Vu que la réfection de la chaussée (Tichou-Poundic, RD 56) devrait être faite en 2004, la commune demande à bénéficier d'autres lignes de crédits disponibles pour que les travaux puissent être faits rapidement.

ONF budget 2004 consacré à la gestion durable des forêts

La Fédération nationale des communes forestières de France a fait part au ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de son mécontentement face à la diminution de 53 millions d'euros sur le budget 2004 de la gestion durable des forêts dont 20 millions d'euros sur le versement compensateur de l'Office national des forêts.

Le ministre a pris des engagements au Sénat, le 16 octobre 2003, en répondant à une question d'actualité puis, à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 21 octobre au cours de laquelle plusieurs députés ont posé des questions relatives au budget 2004 consacré à la forêt.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande :

— que soit procédé au réexamen du versement compensateur de l'ONF avant la fin de la présente session budgétaire et qu'il soit rétabli à un niveau initial de 145 millions d'euros ;

— que le contrat État/ONF, qui a été signé en 2001 avec l'approbation de la FNCOFOR, soit intégralement respecté ;

— que des crédits soient inscrits dans la loi de finances rectificative pour 2003 afin de reconstituer les plantations et régénérations naturelles détruites par la sécheresse et les peuplements ravagés par les incendies de l'été 2003.

Le Conseil municipal attire l'attention du premier ministre sur la nécessité de maintenir le

niveau du versement compensateur dont la remise en cause récurrente s'avère incompatible avec une gestion sur le long terme.

Il incombe en effet au Gouvernement, dont c'est la responsabilité éminente, de consolider la politique forestière dans les 2,7 millions d'hectares de forêts communales, indispensable à l'équilibre des territoires, à la mobilisation des bois ainsi qu'à la défense des emplois en milieu rural.

Le Conseil municipal demande au préfet de transmettre la présente délibération au premier ministre car elle concerne l'ensemble de la politique de développement durable des territoires ruraux.

L'ONF propose de faire une coupe de bois de chauffage (environ 60 stères) cet hiver. Monsieur Larrouture se propose de suivre cette démarche.

Les cuisines de la salle Marcelle-Larrégneste

Le cabinet *Gauche et Moulia* s'est engagé à faire refaire, à ses frais, par la société *Escriba* une double paroi derrière le piano-grill et la sauteuse. Le coin évier vaisselle et table lave-vaisselle doit être réaménagé. La commune a acheté des distributeurs de papier et de savon pour ces cuisines.

Le chauffe-eau des cuisines est trop petit, il manque de puissance.

Monsieur Larrouture demande de chiffrer un projet de chauffage à gaz ou fioul pour cette salle.

Suppression du réseau d'eau potable

Début janvier, il faudra convoquer les personnes qui ont eu des consommations beaucoup plus importantes qu'à l'habitude pour une réunion avec la SAUR.

Projets d'investissements budget 2004

Au cours du mois de mars, le conseil municipal devra établir le budget primitif de l'année 2004 et par conséquent devra faire des choix parmi les possibilités suivantes :

- nouvelle mairie à l'ancienne chapelle ;
- logement à la place de l'ancienne poste ;
- assainissement de l'école ;
- changement chaudière à l'un des appartements de l'école ;
- construction d'un appentis à la salle des sports en continuité des vestiaires actuels ;
- réseau basse tension éclairage public ;
- sécurisation du centre bourg ;
- crépissage église Saint-Martin ;
- lac et fougère.

Voirie

Ci-dessous, le rapport présenté par André Marladot sur la commission voirie de la CCO

Budget 2003 :

Travaux d'investissement prévus : 65 745 € (49 958 sur 2003 + 15 787 de reliquat sur 2002).

Les travaux effectués sont :

- chemin de Gayou,
- chemin de Saint-Boès,
- chemin Lamaignac et Lahou.

Il reste à faire l'enrochement du pont de l'Our-sau à l'Argelès.

Total des dépenses d'investissement : 35 385 € et il reste donc un reliquat de 30 360 €.

Travaux de fonctionnement prévus : 24 716 €.

Les travaux effectués sont :

- | | |
|------------------------|--------|
| — curage des fossés | 7 953 |
| — point à temps | 13 900 |
| — enrobé à froid | 649 |
| — busage | 542 |
| — location de matériel | 99 |

- débouchage tête de pont
990 heures à 13,20 € 13 068
- fauchage 722 heures à 25 € 18 050

Total dépenses de fonctionnement : 57 263, soit un déficit de 32 547 €.

	<i>Montant budgété</i>	<i>Montant utilisé</i>
Investissement	65 745,63	35 385,00
Fonctionnement	24 716,00	57 263,00
Total	90 461,63	92 648,00
Déficit de		2 186,37

Monsieur Jégouzo doit passer dans les communes pour se renseigner et réviser tous les cas. Les maires demandent que tous les investissements non réalisés soient reportés sur 2004, et qu'ils ne viennent pas couvrir le déficit de fonctionnement.

Le point sur les employés communaux de Bonnut

Les secrétaires de mairie :

— **Évelyne Poignon** : chargée de la comptabilité, du budget et des réunions du conseil municipal,

— **Sandra Etchemendy** : chargée de l'accueil au public le lundi matin, le mardi et jeudi toute la journée, chargée de l'état civil, urbanisme, élections, payes, service social...

Les employés municipaux :

— **Bernard Moncot** : agent d'entretien, en congé maladie depuis le 11 février 2003,

— **Jean-Michel Pala** : agent d'entretien en contrat CDD, en remplacement de l'agent titulaire,

— **Marc Gardères** : agent d'entretien en contrat CEC qui se termine le 5 juillet 2004.

Le service de l'école :

— **Patricia Lagardère** : agent spécialisée des écoles, aide à la classe maternelle et entretien locaux,

— **Josette Belloc** : agent d'entretien, cuisinière à la cantine scolaire et entretien des locaux,

— **Marie-Paule Marmande** : agent d'entretien chargée de la garderie du matin (7:30 h) et garderie du soir (jusqu'à 18 h).

— **Yolande Serres-Cambot** : ancien contrat SES transformé en 2003 en emploi contractuel jusqu'en fin juin 2003, contrat non renouvelé.

ANDRÉ MARLADOT

Travaux

Bâtiment

Compte rendu de la commission

Écoles

— faux-plafonds salle de classe du rez-de-chaussée : entreprise Hilaire, montant, 1 680 € hors taxes ;

— réfection façades et boiseries durant le courant de l'été 2004 : entreprise Lagardère, montant, 8 907 € hors taxes ; avec une subvention du conseil général (au taux 30 %), 4 456 €.

— entretien *Multiservices* (Roland Lagouarde), 205 €.

Logement école M^{me} Huant

— changement de la chaudière par l'entreprise *Lay*, montant, 2 867 € TTC.

— travaux *Multiservices*, 448 €.

Église Saint-Martin et Sainte-Marie

— main-courante à l'église Saint-Martin : entreprise *Chrestia*, montant, 349 € TTC,

— entretien horloges et cloches, 248 € TTC.

Le logement de l'ancien presbytère (entrée de derrière) : travaux suite au changement de locataire par l'entreprise *Multiservices*, montant, 1 340 € TTC.

Projet 2004

Sont envisagés pour l'année :

— nouvelle mairie ;

— projet appartement à l'emplacement de l'ancienne poste et de l'ancien logement qui a été occupé par Adèle ;

— projet extension vestiaire salle Marcelle-Larrégneste pour créer une salle de réception, des w.-c. pour handicapés, une salle de rangement pour les tables et les chaises.

ALAIN LAPEYRE

Électrification

Le compte rendu 2003 des travaux de renforcement électrique sur la commune de Bonnut peut se résumer ainsi :

— Les travaux de renforcement réseaux électriques ont été réalisés pour partie et ont été financés par la commune à hauteur de 7269,22 € sur un montant total de 32472,87 € pour le programme Maisonnave, et à hauteur de 4046,35 € pour un coût total des travaux s'élevant à 18033,11 € pour la réalisation du programme de Castagnet.

— Concernant l'année 2004, le syndicat prévoit d'assurer la continuité de l'éclairage public ainsi que les branchements de basse tension. Enfin ! ces travaux devraient être achevés au cours du premier semestre 2004, le syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques ayant voté dans son budget 2004 l'allocation de fonds afin de permettre la finalisation des travaux d'éclairage public et de branchements de basse tension.

Au 1^{er} juillet 2004, environ 70 % du marché en matière de fourniture de l'électricité et du gaz sera ouvert à la concurrence. En effet, à partir de cette date, toutes les entreprises et les collectivités locales pourront choisir leur fournisseur.

Quant aux ménages particuliers, ce n'est qu'au 1^{er} juillet 2007 que cette faculté leur sera offerte.

Cependant, cette fin du monopole, très encadrée par les directives européennes, impose à EDF de revoir son organisation générale en vue de séparer son activité de fourniture de son activité de gestionnaire de réseau.

Cette nouvelle répartition des activités au sein du groupe va se traduire par la création de deux entités distinctes.

Aussi, quelles seront les conséquences de cette réorganisation pour nos collectivités, tant du point de vue de la fourniture que de l'entretien des réseaux ?

JEAN-MICHEL FOURCADE

Voirie

Programme 2003

Investissement

Reliquats 2002 15 787,48

Budget primitif 2003 49 958,15

Montant d'investissement 2003 . 65 745,63

— VC Lahoun 20 317,51

— VC Gayou 10 461,90

— Route de Saint-Boès 3 032,88

— VC Lamaignà 3 199,78

Les à-côtés du pont de l'Oursau (Montarçon) pas en 2003

Total investissement 37 012,07

Bilan investissement 28 733,56

RAYMOND POPULUS

Eau

De l'eau de qualité pour tous

Le syndicat SIETAC, qui distribue l'eau à Bonnut, exploite des forages à Artix. Or, certaines années, surtout au printemps et l'été, il y a des problèmes d'approvisionnement soit en quantité, soit en qualité.

D'autre part, Orthez a des ressources limitées, peu sûres et des installations déjà anciennes.

Par chance, le syndicat des Eschourdes dispose, à Donzacq, d'une source très importante dont l'eau a une origine complètement différente de celle de la nappe du gave.

Les trois groupements se sont donc réunis dans un syndicat mixte, avec aussi la commune de Saint-Boès, pour interconnecter leurs réseaux et assurer l'approvisionnement.

La grosse canalisation (200 mm) de jonction, qui traverse Bonnut, vient d'Arzacq (nouveau château d'eau) et rejoint le château d'eau de Sallespisse.

Les travaux de pose sont en partie réalisés, ils provoquent quelque gêne, mais c'est pour une bonne cause.

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique

Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)

Directrice de la publication : Aline Lagièrre

Imprimerie Moulià Frères à Orthez

Dépôt légal à parution



Les instituteurs : en rang !

Il y a ceux qui ne sont intéressés que par le présent et l'avenir et se moquent totalement du passé. Ils ne veulent pas être passéistes. Pourtant, ces deux parties du temps sont forcément liées, il est bien clair que pour comprendre l'avenir il faut avoir des connaissances sur ce qui a pu se passer, l'un découlant de l'autre, c'est l'histoire, et on va encore « s'en payer une tranche » ! tant pis pour ceux qui veulent la négliger. C'est pour cela aussi que je fais les poubelles de l'histoire. Récemment, je suis allée chercher dans les vieux registres de l'école (déposés en mairie), les maîtres d'école ayant exercé depuis les années 1880 jusqu'à 1980. En cent d'ans, on y voit beaucoup de mutations, on pourra donc se repérer sur ces jalons de notre histoire à nous.

Chaque petit mouvement qui s'est fait à Bonnut pourrait être analysé, il ne s'agit pas seulement du plaisir de se souvenir de son enfance et des moments gais ou malheureux, mais aussi de ce qui a pu faire notre village et pourquoi il deviendra comme ci et comme ça. Il a sa particularité bien à lui, il ne faudrait pas vouloir nier son évolution singulière pour le faire ressembler à n'importe quel village français ou, pourquoi pas, du monde.

Il est plus facile de pouvoir accueillir et d'aider à l'intégration les nouveaux habitants de la commune par l'intermédiaire d'anciens Bonnutiens qui se souviennent qu'eux-mêmes ont été, au cours des générations, implantés, à un moment donné ou à un autre, mais surtout, bien sûr, par l'école, lieu de rencontre des enfants et des parents. L'école, en les aidant à créer les bases fondamentales de leur avenir, leur laissera des souvenirs inoubliables qui les marquent encore.

La regenta, lo regent ou l'institutrice et l'instituteur, pardon, la maîtresse ou le maître d'école, pardon, les professeurs des écoles, laisseront le souvenir sévère de l'éducation morale et de l'autorité à coups de réglette sur les mollets (dia ! plus maintenant !), le bonnet d'âne ou les punitions pour les cancre, en plus de l'enseignement général (fractions, ensembles, épithètes et attributs, que nous avons déjà un peu oublié !), peu importe, il reste le souvenir des copines et des copains, la cour de

récréation et tous ses jeux. Peut-être aurez-vous un jour l'envie de témoigner de ces temps passés ? Nous attendons vos récits avec impatience dans les Saisons de Bonnut !

À Bonnut, il y avait deux écoles : une à Saint-Martin, à la place de la mairie et de l'ex-poste, et en partie à l'emplacement de la nouvelle école, et une à Sainte-Marie, en face de chez Maître, dans le tournant (là où habitent M. et M^{me} Comte maintenant). Les garçons et les filles ont été mélangés à un moment donné pour ensuite se retrouver dans la nouvelle école, construite en 1956, là où nous la connaissons.

Et maintenant, pour le plaisir des anciens Bonnutots, rentrés dans la grande famille villageoise depuis de longues années déjà, un retour sur ces instituteurs* du village qu'ils, ou que leurs aïeux, se rappelleront peut-être. L'énumération est faite par année.

L'école du quartier Sainte-Marie

Suzu Noutary, titulaire.

Berthe Nougé née Charriez, titulaire.

François Bertièrre, titulaire, arrive pour enseigner à Bonnut le 8 octobre 1888, dans une 5^e classe. Il est né le 16 février 1859 à Bonnut. Il sera élève de l'école normale de Lescar du 1^{er} octobre 1875 au 16 juillet 1878. Sa première nomination sera le 1^{er} avril 1879 à Lasclaverie. Suivront, avant son enseignement à Bonnut : Baïgorry (Urdo, le 1^{er} octobre 1879), Ainharp (20 juillet 1881), Castagnède (15 octobre 1882), Bellocq (15 octobre 1883), Sault-de-Navailles (16 novembre 1886). Il quittera Bonnut pour enseigner à Préchacq-Josbaigt, le 1^{er} octobre 1892.

Bernard Barrangou-Poey, titulaire, entrera à Sainte-Marie le 29 septembre 1892, pour enseigner la 5^e classe. Il est né le 21 février 1862 à Laàs et sera élève de l'école normale au pensionnat de Monein. Il effectuera sa première nomination dans l'enseignement le 15 octobre 1881 à Louvie-

Juzon ; Bugnein le 29 avril 1884 ; Narp le 22 octobre 1884 ; Mazerolles le 4 avril 1891 et Bonnut, qu'il quittera pour Charre, le 1^{er} octobre 1898.

Adrien Pourtou, titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1898 et s'occupe de la 5^e classe. Il est né le 23 décembre 1869 à Labastide-Monréjeau (canton d'Arthez-de-Béarn). Il fréquente l'école normale de Lescar du 1^{er} octobre 1885 au 1^{er} janvier 1888. Sa première nomination dans l'enseignement aura lieu un an après, le 1^{er} janvier 1889. Il ira après à Etcharry, le 1^{er} janvier 1889 ; Biarritz, le 16 mars 1889 ; Came, le 1^{er} novembre 1891 ; Orthez, le 1^{er} avril 1892 ; Pau, le 1^{er} octobre 1898, Garris, le 1^{er} avril 1898.

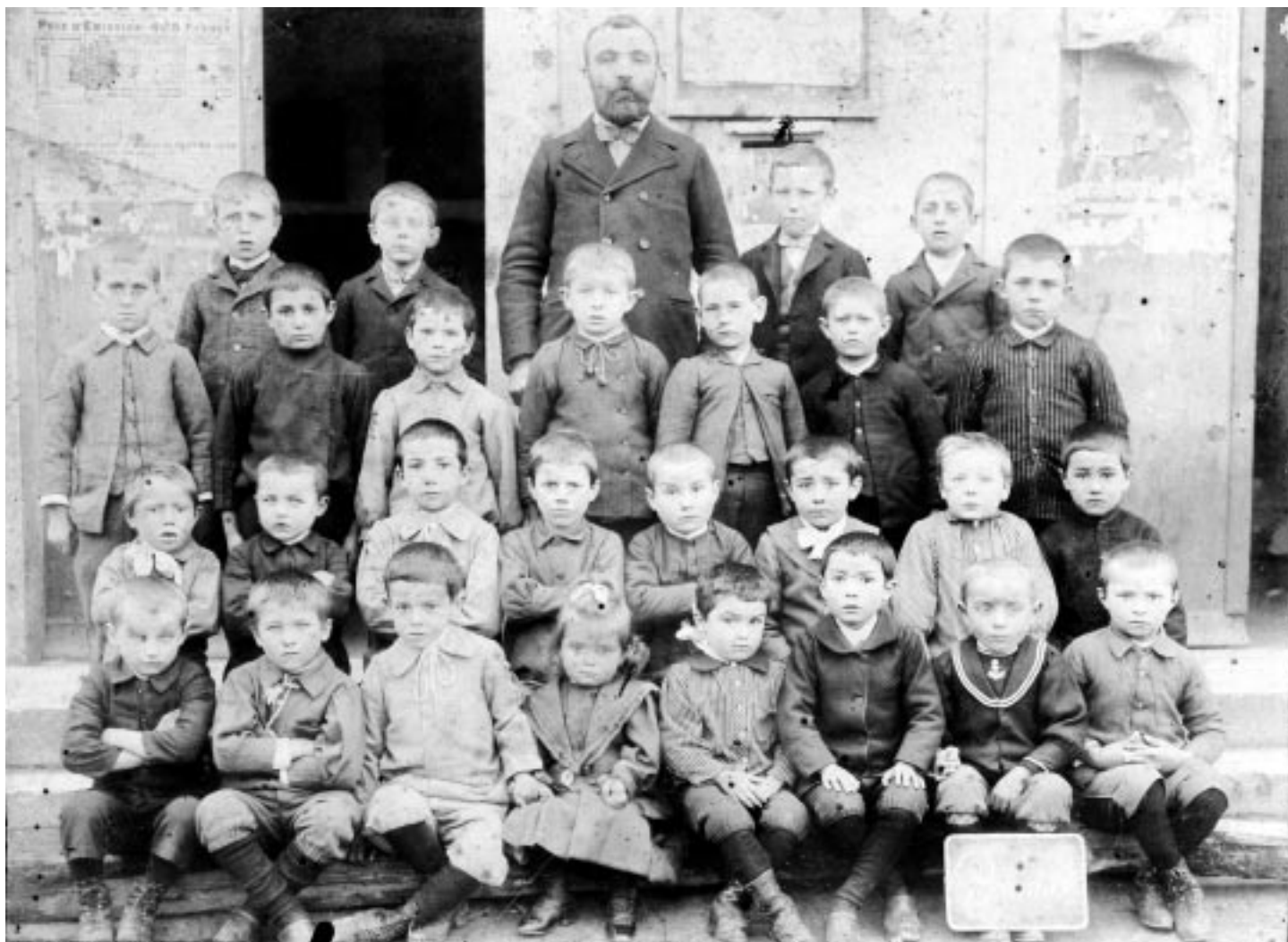
Lazarre Ladarré, titulaire, enseignera la 3^e classe (sûrement entre 1898 et début 1901, parce qu'en avril 1901 il se trouve à l'école de Saint-Martin). Autres renseignements : voir à l'école Saint-Martin.

F-Victor Cazala, titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1902, il enseigne la 2^e classe. Il est né le 9 septembre 1870 à Ramous. Il est élève de l'école normale de Lescar. Avant d'arriver à Sainte-Marie, il fera classe à Saint-Médard, les Eaux-Bonnes et Ramous. Il quittera Bonnut, le 1^{er} octobre 1905.

Henri Laborde-Maisonave, titulaire, entre à l'école Sainte-Marie le 1^{er} octobre 1905, pour enseigner la 4^e classe. Il est né le 12 décembre 1873. Il ira à l'école normale de Lescar du 1^{er} octobre 1889 au 1^{er} août 1892. Première nomination dans l'enseignement le 16 novembre 1892. Il enseignera à Arudy avant Bonnut Sainte-Marie. Il partira de Bonnut en février 1908 pour retourner à Arudy.

Bertrand Nougé, titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1909 ; il enseigne la 5^e classe. Il est né le 3 juin 1885 à Moncaup. Élève de l'école normale de Lescar de 1901 à 1904. Première nomination dans l'enseignement : le 1^{er} octobre 1904 à Urrugne, jusqu'au 30 septembre 1905, puis suivra Sault-de-Navailles du 1^{er} octobre 1906 au 30 septembre 1908, Hendaye du 1^{er} octobre 1908 au 30 septembre 1909 et Bonnut 1^{er} octobre 1909. Il passera un an, du 1^{er} octobre 1905 au 30 juillet 1906, pour faire son service militaire. Mobilisé, il quittera Bonnut, le 2 août 1914.

(*) Je n'ai pas mis leurs diplômes (ils sont mentionnés aussi dans les registres), car ils étaient tous à peu près identiques : brevet élémentaire, brevet supérieur, certificat d'aptitude pédagogique, certificat d'aptitude gymnastique...



Sur l'ardoise il y a écrit « Bonnut ». En regardant attentivement la photo, on voit des affiches officielles sur le mur, c'est donc probablement le mur de la mairie. En regardant mieux, on peut lire une date : « mardi 21 février 1899 ». L'instituteur est donc M. Lazare Ladarré qui restera longtemps à Bonnut. On peut donc penser que les garçons des rangs du haut ont fait la guerre de Quatorze, ceux qui en reviendront retrouveront cet instituteur en poste puisqu'il prendra sa retraite à Bonnut en 1923. On comprendra qu'on n'a pu encore reconnaître tous ces enfants de Bonnut, pourtant, certaines ressemblances sont frappantes. Est-ce une illusion ? En tout cas trois d'entre eux ont été formellement reconnus, les deux frères, troisièmes assis à partir de la gauche, 2^e et 1^{er} rang, sont Armand et Georges Saint-Martin, tandis que celui qui porte l'ardoise sur ses pieds est Vincent Dupèbe (photo, prise en 1903, de la collection René Dupèbe).

Hélène Ricarrère, titulaire, est là à la rentrée du 1^{er} octobre 1920, elle s'occupe de la 4^e classe promue au choix et ensuite la 3^e classe le 1^{er} janvier 1921 promue au choix, la 2^e classe le 1^{er} janvier 1927 promue au choix et la 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1932. Elle est née le 14 juillet 1887 à Saint-Boès. Première nomination : le 1^{er} octobre 1909. Elle ira à Arnéguy le 1^{er} octobre 1909, Arthez le 19 février 1911, ensuite Bonnut qu'elle quittera le 1^{er} octobre 1934 pour Saint-Boès.

Jeanne Fort, intérimaire, arrive le 8 octobre 1934. Elle est née le 4 décembre 1908 à Oloron.

Raymond Duforat arrivera, comme stagiaire, le 1^{er} octobre 1935. Il est né le 15 mars 1915 à Bonnut. Il fréquenta l'école normale de Lescar du 1^{er} octobre 1931 au 31 juillet 1934. Sa première nomination dans l'enseignement sera le 1^{er} octobre 1935.

Avant Bonnut, il enseignera à Licq (Larrau) à la rentrée du 1^{er} octobre 1934.

Jean Lambert entre comme stagiaire le 16 octobre 1936. Il est né le 31 mai 1917 à Ramous et est élève de l'école normale de Lescar, du 1^{er} octobre 1933 au 31 juillet 1936.

Jeanne Cazala, titulaire, entre à l'école de Sainte-Marie le 1^{er} octobre 1937, pour enseigner la 6^e classe. Elle est née le 4 novembre 1915 à Vielleségure, elle fréquentera l'école normale de Pau, du 1^{er} octobre 1933 au 31 juillet 1936.

Henri Galos, titulaire, fait la rentrée du 1^{er} octobre 1944, pour enseigner la 6^e classe. Il est né le 30 octobre 1920 à Orthez. Élève de l'école normale de Lescar du 1^{er} octobre 1939 au 15 janvier 1941. Première nomination : le 15 janvier 1941. Il enseignera à Lescar (1^{er} janvier 1941), Doazon (1^{er}

mars 1941), Audejos (1^{er} octobre 1941), Mendive (1^{er} juillet 1941), Hélette (1^{er} octobre 1941), et avant d'arriver à Bonnut, il effectuera des chantiers de jeunesse, du 1^{er} novembre 1941 au 30 juin 1942.

Andrée Castillon, intérimaire, arrive pour enseigner le 18 octobre 1949. Elle est née le 14 août 1921, à Hendaye. Elle sera élève du collège de jeunes filles de Dax.

Denise Lavignotte, titulaire, arrive d'abord à l'école Sainte-Marie en 1944, avant d'enseigner à Saint-Martin en 1945 (voir aussi à l'école Saint-Martin). Elle est née le 11 juin 1920 à Orthez et sera élève de l'EPS de Pau et d'Orthez. Sa première nomination sera en septembre 1940. Elle enseigne à Sallespisse en 1942, Saint-Girons en 1943, Bonnut Sainte-Marie en 1944, avant de faire Bonnut Saint-Martin en suivant.

L'école du quartier Saint-Martin

Le premier nom rencontré est celui de **Pierre Monralon**, directeur, qui était déjà là en 1881, rien d'inscrit de plus sur lui.

L. Barangou-Poeys, rentrée le 1^{er} octobre 1892 comme titulaire d'une classe de 5^e, est née le 15 mai 1861 à Ossensx. Après avoir été élève du cours normal de Pau, du 1^{er} octobre 1879 au 15 octobre 1883, elle enseigne d'abord dans les communes de Lagor (pour la rentrée du 15 octobre 1883), Athos-Aspis (3 avril 1885) et Charre (3 mai 1886).

Pierre Sauré entre à l'école de Bonnut comme titulaire le 16 décembre 1896 ; il a en charge une classe de 5^e. Il est né le 27 janvier à Ousse. Il rentre à l'école normale de Lescar en 1887 et y reste trois ans. Il est nommé dans l'enseignement le 11 septembre 1891. Adjoint à Orthez le 11 novembre 1891, il est titulaire à Bonnut le 16 décembre 1896. Il part du village le 1^{er} octobre 1902 pour Orriule.

Mademoiselle C. Crabos rentre comme stagiaire le 27 août 1889. Elle est née le 6 octobre 1869. Élève de l'école normale de Pau, du 1^{er} octobre 1885 jusqu'au 30 juillet 1888, sa première nomination dans l'enseignement sera le 22 février 1889 à Bardos.

Élisabeth Roby entre à l'école Saint-Martin comme stagiaire, le 4 avril 1894. Elle est née le 27 février 1872 à Laà-Mondrans ; élève de l'école normale de Pau du 29 septembre 1890 au 29 juillet 1893, elle est nommé dans l'enseignement, à Came, le 10 octobre suivant, puis à Armendaritz, le 27 février 1894, avant d'arriver à Bonnut.

Lazare Ladarré entre comme titulaire le 16 avril 1901 et s'occupe de la classe de 3^e. Il restera de longues années dans le village, puisqu'il ne partira que le 1^{er} octobre 1923 pour prendre sa retraite. Il est né le 20 juin 1858 à Accous ; il sera élève du pensionnat annexé à l'école normale de Lescar avant sa première nomination le 1^{er} mars 1877 à Eysus. Avant de finir sa carrière à Bonnut, il enseignera dans les écoles de Buzy (15 octobre 1877), Louvigny (1^{er} novembre 1880), Claracq (13 février 1885) et Lourenties (29 mars 1886).

Madame ou mademoiselle Trébuq, dont on ne connaît pas grand chose ni même la date de sa première rentrée à Bonnut, quitte le village pour Ouillon à partir du 16 avril 1901.

Jeanne-Marie Ladarré, titulaire, débute à Bonnut le même jour que Lazare Ladarré (son mari ? ci-dessus), le 16 avril 1901,

dans une classe de 4^e. Elle terminera sa carrière le 1^{er} octobre 1923, pour partir en retraite aussi. Elle est née le 3 janvier 1865 et a été élève du pensionnat annexé au cours normal de Pau. Sa première nomination dans l'enseignement est le 15 avril 1886, à Lourenties et, plus tard, Bonnut.

Yvonne Marzet, titulaire, entre le 1^{er} octobre 1922 pour diriger une classe de 6^e. Elle est née le 15 avril 1899 à Orthez, sort de l'école normale de Pau, qu'elle fréquenta du 1^{er} octobre 1918 au 30 juillet 1921, pour intégrer après les grandes vacances son premier poste le 1^{er} octobre 1921, à Burgaronne 1921, suit ensuite Bonnut.

Constance Mirande (née Haget), titulaire, entre à l'école de Saint-Martin comme directrice le 1^{er} octobre 1923 et pour enseigner une classe de 3^e. Elle est née le 24 octobre 1891 à Orion et fréquente l'école normale de Pau, du 5 octobre 1907 au 30 juillet 1910. Son premier poste sera le 1^{er} octobre 1910 à Aramitz. Elle ira à Salies en 1912, encore Salies CC en 1922 et viendra à Bonnut l'année suivante.

Jean Mirande intègre l'école Saint-Martin à Bonnut le 1^{er} octobre 1923, titulaire, il s'occupera premièrement d'une classe de 3^e. Il partira le 30 septembre 1929 à Jurançon comme directeur. Il est né le 3 octobre 1890, à Salies-de-Béarn. Élève de l'école normale de Lavaux (en Gironde), de 1907 à 1910, sa première nomination sera le 1^{er} octobre 1910, dans la commune de Le Porge (?), en Gironde ; il reviendra dans les Basses-Pyrénées, pour occuper un poste à Castetpugon (Basses-Pyrénées) le 1^{er} octobre 1911 ; puis suivront Nay (1^{er} octobre 1912) et Salies (1^{er} février 1919). Notons quand même qu'il a obtenu les Palmes académiques à titre sportif !

Jeanne Laffitte (née Laher), titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1929 pour s'occuper d'une classe de 5^e. Elle est née le 30 mai 1904 à Lahontan et fréquente l'école normale de Pau de 1922 à 1925. Elle commencera à enseigner le 1^{er} octobre 1925. Après Orègue et Mialos, elle deviendra directrice à Bonnut.

René Laffitte, titulaire, arrive en classe de 4^e, le 1^{er} octobre 1929. Il est né le 17 février 1901 à Bérenx. Il fréquente l'école normale de Lescar de 1917 à 1920 et obtient sa première nomination le 1^{er} octobre 1920 à Bidache-Batan ; il est adjoint dans l'école de Bidache-bourg le 1^{er} octobre 1922. Après son service militaire (du 6 juin 1923 au 15 mai 1924), il enseigne à Ahetze (16 mai 1924), à Bardos comme adjoint (1^{er} octobre 1924), à Séby (1^{er} octobre 1927) et à Bonnut.

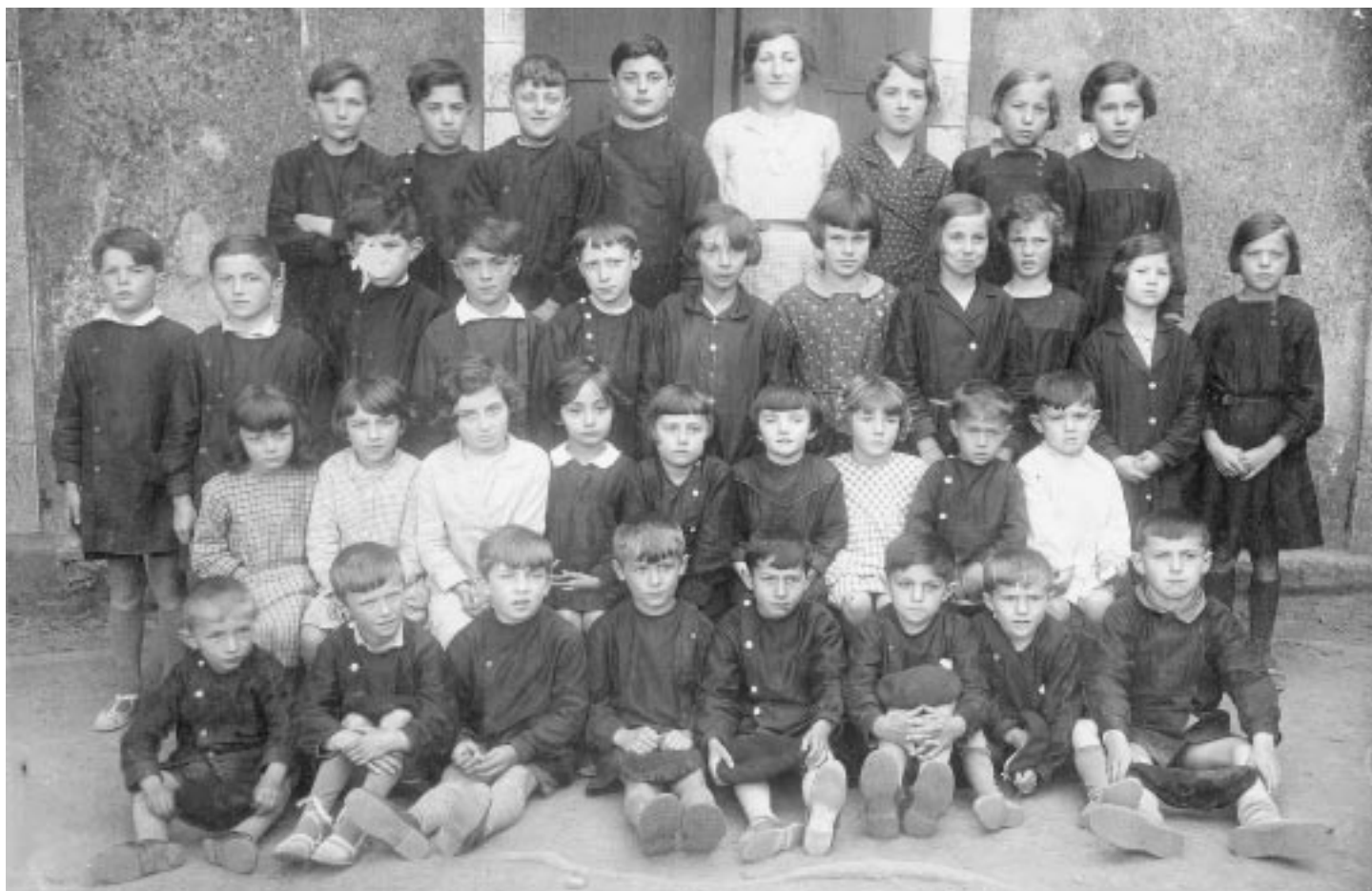
Louis Escapil-Inchauspé, titulaire, fait la rentrée du 1^{er} octobre 1933 à Bonnut ; il s'occupera d'une classe de 5^e, le 1^{er} janvier 1932 (?), c'est ce qui est noté sur le registre), et ensuite d'une 4^e, le 1^{er} janvier 1936. Il est né le 9 août 1907 à Estérençuby. À l'école normale de Lescar de 1924 à 1927, il aura sa première nomination le 1^{er} octobre 1927 à Monein. Suivent Biarritz (le 20 novembre 1927), Came (le 1^{er} janvier 1927), Arnéguy (le 1^{er} octobre 1928) et Bonnut, dont il part le 30 septembre 1944 pour devenir directeur de l'école de Bidart.

Marie-Louise Escapil entre comme stagiaire à l'école le 1^{er} octobre 1933. Elle est née le 26 octobre 1912. Elle est élève de l'école primaire supérieure de Bayonne. Sa première nomination est à Anhaux, le 1^{er} octobre 1930 ; elle ira à Urds (St-Étienne-de-Baïgorry) le 23 février 1931, Laressore le 25 février 1931, Uhart-Cize le 2 mars 1931 et Arnéguy (Ondarrolles) le 1^{er} octobre 1931.

Pierre Bellocq est titulaire ; après Labastide-Cézeracq, où il est resté d'octobre 1943 à juillet 1944, il arrive à Bonnut le 1^{er} octobre 1944, pour s'occuper d'une classe de 6^e. Ensuite, il instruit une classe de 5^e (le 1^{er} janvier 1947), puis une classe de 4^e (le 4 janvier 1950). Il partira de Bonnut pour Saint-Pierre-d'Irube en 1958. Il est né le 8 octobre 1920 à Pau. Il sera élève de l'ITP de Lescar de 1942 à 1943. Sa première nomination dans l'enseignement sera le 11 octobre 1939.

Denise Lavignotte, titulaire, entre à l'école Saint-Martin, le 1^{er} octobre 1945, après avoir enseigné à Sainte-Marie en 1944, elle ira à l'école Saint-Martin où elle s'occupera de la classe de 6^e, celles de 5^e le 1^{er} janvier 1948, de 4^e en janvier 1952 et de 3^e en janvier 1956. Elle est née le 11 juin 1920 à Orthez et sera élève de l'EPS de Pau et d'Orthez. Sa première nomination sera le en septembre 1940. Elle enseigne à Sallespisse en 1942, Saint-Girons en 1943 et Bonnut Sainte-Marie, en 1944, avant de faire Bonnut Saint-Martin.

Max Schvoerer, titulaire, commence à Bonnut le 1^{er} octobre 1958. Il enseignera une classe de 1^{re} (1^{er} janvier 1959), de 2^e à partir du 1^{er} juillet 1960. Il est né le 27 septembre 1937 à Galapian (Lot-et-Garonne). Il est élève à l'école normale de Lescar de 1954 à 1958. Sa première nomination sera à Araujuzon, du 1^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1957 ; suivra le collège Saint-Cricq à Pau, du 1^{er} novembre 1957 au 14 juillet 1958. Il est aussi noté qu'il sera en maladie du 21 octobre 1960 au 27 janvier 1961 (remplacé pendant ce laps de temps par Jean-Paul Sempé ? voir plus loin).



L'école de Sainte-Marie vers 1930. De haut en bas et de gauche à droite : *Premier rang en haut* : Pierrot Lahitette, Raymond Hourcade, Clément Sabatté, Robert Laborde, Charlotte Labat, Adèle Susbielles, Odette Molia, Augusta Ducasse. *Deuxième rang debout* : Noël Lagière, Roger Laborde, Raymond Darmana, Jeannot Lagière, Marcel Costadoat, Thérèse Vignolles, Fernande Costadoat, Odile Peube, Gilberte Laborde, Madeleine Hourcade, Suzon Molia. *Troisième rang assis* : une fillette, Simone Convert, Simone Dufourcq, Adrienne Dubrasquet, Henriette Vignolles, la petite Flous, Raymonde Laborde, Robert Pendanx, Alfred Fort. *Quatrième rang assis par terre* : René Vignolles, Abel Hourcade, Gilbert Molia, Robert Flous, Gilbert Duboscq, Jeannot Duboscq, Maurice Ducasse, Tite Peube. On peut remarquer que les garçons sont polis, ils ont ôté leur béret.

Raymonde Schvoerer, titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1958, elle repartira le 10 juillet 1962. Née le 5 janvier 1938, elle fera partie de la promotion de 1954 à 1958 de l'école normale de Pau. Ce sera sa première nomination dans l'enseignement. Elle interrompra son travail du 1^{er} novembre 1958 au 6 mars 1959, pour cause de maternité.

Jacqueline Toledo, enseignante titulaire, arrive le 1^{er} octobre 1958. Elle est née le 4 août 1936. Elle est élève à l'école normale de Pau de 1954 à 1956 et entre dans l'enseignement le 1^{er} octobre 1956. Elle enseigne à Came, Castillon, Saint-Boès, avant d'arriver à Bonnut.

Jean-Paul Sempé entrera à Bonnut le 4 novembre 1960 et y restera jusqu'au 26 janvier 1961, en remplacement de Max Schvoerer ? (en longue maladie du 21 octobre 1960 au 27 janvier 1961). Il est né le 13 juin 1937. Sa première nomination était le 16 septembre 1960, à Pau.

Jean-Claude Iriartégoity fera un remplacement aussi, il entrera à Bonnut le 10 novembre 1961. Il est né le 21 octobre 1939, à Licq-Atherey. Sa première nomination aura lieu le 13 octobre 1959 ; il ensei-

gnera au collège d'Orthez, au collège d'Oloron, au lycée de Mont-de-Marsan (maître internat), au CEG de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Georgette Baziard, titulaire, intègre notre école le 15 septembre 1961, pour enseigner en cours préparatoire. Elle est née le 22 octobre 1936. Elle entre dans l'enseignement le 12 novembre 1956. Elle est institutrice dans les écoles de Conchez, Angaïs, Araujuzon, Lannecaule, Lanneplaa, Moncaup, Corbères, Mesplède et Chèze, avant d'arriver à Bonnut, dont elle partira en juillet 1968 pour l'école de filles de la Chaussée-de-Dax.

Raymond Francès, titulaire, arrive à Bonnut le 9 février 1962, il enseignera dans une classe de 3^e. Il est né le 11 mars 1938 à La Caunette (Hérault). Il fréquentera l'école normale d'Auch, de 1954 à 1958, comme élève-maître. Son premier poste sera à Eauze (Gers), du 1^{er} octobre 1958 au 1^{er} novembre 1969.

Jean Moncla a fait sa rentrée à Bonnut comme remplaçant le 16 septembre 1962, stagiaire le 1^{er} décembre 1962 et titulaire le 1^{er} décembre 1963 ! Il est né le 22 mars

1935 à Louvie-Juzon. Sa première nomination était le 16 décembre 1959.

Laure Moncla, titulaire, arrive à Bonnut pour la rentrée, le 24 septembre 1962, elle s'occupera de la classe enfantine. Elle est née le 13 avril 1935. Sa première nomination sera le 1^{er} octobre 1955. Elle ira dans les écoles de Sauveterre, Abos, Gouze, Monein, Castet, Iholdy et Bonnut, dont elle repartira pour aller enseigner à l'école des Lauriers (Guillemain) à Pau, en septembre 1980.

Pierre Bacqué est entré comme stagiaire à Bonnut le 19 septembre 1963, pour sa première nomination, et comme titulaire le 1^{er} janvier 1964. Il est né le 4 avril 1944 à Lagor. Il sera élève de l'école normale de 1959 à 1963.

André Marladot, titulaire, entrera à l'école de Bonnut le 17 septembre 1964. Il est né le 28 janvier 1942 à Orthez. Sa première nomination dans l'enseignement est le 16 septembre 1961. Il enseignera à Balesmes (J. et L.) en 1961-1962, à Puyô en 1962-1963, avant Bonnut en 1964.

Madeleine Labastie, titulaire, enseigne à Bonnut à partir du 23 septembre 1968. Elle

est née le 23 mai 1941. Première nomination : le 15 septembre 1961. Elle enseignera à Chumerie (Nord), l'IA Pau, Argagnon et Orthez. Elle partira de Bonnut pour aller à l'école de Sainte-Suzanne.

Danielle Lataste, titulaire, arrive le 8 septembre 1969. Elle est née le 26 avril 1948. Elle était élève à l'école élémentaire de Pau, promotion de 1964 à 1968. Sa première nomination est le 15 septembre 1967. Elle enseignera à Mourenx en 1967-1968 et à Doazon en 1968-1969.

Victoire Castejon, normalienne sortante, est entrée le 10 septembre 1970 à Bonnut. Elle est née le 6 décembre 1948. Elle fréquente l'école normale de Pau, promotion de 1965 à 1970. Première nomination dans l'enseignement à Bonnut, dont elle partira le 30 juin 1971.

Michel Labarthe arrive à Bonnut le 13 septembre 1971. Il est né le 13 février 1946 à Salies-de-Béarn. Il fait des remplacements dans le département de février à juillet 1967, et enseigne deux ans au collège de Saint-Palais (en 1967/1968 et 1968/1969). Il occupe un poste de jeunes (Francas) en 1970/1971. Titularisé dans sa première année à Bonnut, il quittera le village au bout de quinze ans, en 1986, pour enseigner un an à Baigts et terminer sa carrière à Salies, où il passe sa retraite.

Bernadette Labarthe, titulaire, arrive à Bonnut le 13 septembre 1971. Elle est née à Salies le 1^{er} septembre 1949 et fait l'école normale à Pau, promotion de 1965 à 1970. Sa première nomination est le 10 septembre 1970, à Orriule, jusqu'en 1971.

Françoise Clavères, titulaire, enseigne à Bonnut le 8 septembre 1980. Elle est née le 4 septembre 1953. Elle fait l'école normale de Pau, promotion de 1968 à 1973. Première nomination dans l'enseignement : le 27 mai 1973. Détachée en Angleterre de 1973 à 1974 ; bilinguisme anglais à Orthez (Chaussée-de-Dax, Départ) de 1974 à 1980. Elle enseigne aussi les rudiments de l'anglais à ses élèves de Bonnut. Elle partira pour la maternelle de Mazères-Lezon le 27 juin 1985.

Je m'arrêterai pour cette fois-ci, non seulement on pourrait continuer là la liste — ça sera bien fait un jour par un téméraire, je l'espère bien ! —, mais en plus il y aurait tant à dire sur quelques-uns d'entre eux ci-dessus, qu'ils leur faudrait une rubrique spéciale à chacun ; d'ailleurs, certains noms ont déjà été mentionnés dans les Saisons de Bonnut, dans divers articles concernant les associations bonnutiennes.

COLETTE LAMAISON

Le loto de l'école

À BONNUT, on a chacun sa spécialité, et comme pour tous les lotos, c'est Roger Cabou qui tourne la manivelle ! il ne perd pas la boule, Roger ; de nouveau cette année, il avait encore de la voix pour annoncer les numéros sortants. Tous les joueurs étaient plus ou moins stressés par leur concentration, mais d'autres l'étaient moins à blaguer à la buvette... Merveilles et crêpes ont eu du succès, qui en aurait douté ?

Alors Denise ? Tu remets ça cette année ? Il y a deux ans, elle avait déjà remporté le premier lot ; cette année, un séjour à la Costa Brava pour quatre personnes (ça tombe bien !). À part elle, d'autres familles bonnutiennes ont été privilégiées... et oui, les familles nombreuses ont plus de chance !

Un regret toutefois : le gagnant du vélo n'a pas fait le tour de la salle, refusant de se mesurer à ses prédécesseurs des années passées.



Un village qui pense d'abord à son école est un village encore vivant. Ici Roger Cabou maîtrise parfaitement le maniement de la boule. On voit que c'est une grosse responsabilité.

La tension des joueurs est visible, pour gagner un vélo peut-être, mais surtout pour bien aider l'école.



Chiens errants

errants et ran, petit Rantanplan !

SUITE à la plainte déposée en mairie et à l'article s'ensuivant paru dans le *Paperòt*, relatif à la divagation des chiens sur la route et les chemins communaux, nous pensons qu'il faut donner quelques précisions, la formulation de l'article ayant interpellé plusieurs personnes dans la commune, possédant ou non un chien.

En résumant, il est stipulé dans le *Code général des collectivités territoriales* (partie législative), Livre II « Administration et services Communaux », chapitre II « Police municipale », article L2212-1 (Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 art. 46 *Journal Officiel* du 16 novembre 2001) que :

« Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs. »

... dont le paragraphe 7 qui mentionne :

« Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces ».

Malfaisants... féroces... Diu vivant ! Il est urgent d'obvier !

On peut même lire dans le *Code rural* des choses beaucoup moins agréables, à faire dresser les cheveux sur la tête des défenseurs des animaux, dont je suis, et autres personnes moins regardantes, des lois à faire polémique : doit-on les appliquer à la lettre ? Les formulations sont parfois très généralisées, sauf en ce qui concerne l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du *Code rural* et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code, les molossoïdes ! pit-bulls et autres mastiffs.

Nul n'est sensé ignorer la Loi, et monsieur le maire est là pour aider à la faire appliquer du mieux et le plus cordialement possible.

Nous aimons les animaux, mais nous n'avons pas envie de nous faire gnaquer par un chien mal luné ou fidèle gardien de la maison de son maître, quand on passe dans le domaine public devant chez lui ; la route est à tout le monde, même si le chien l'ignore, son maître est au courant !

Et voilà que nous sommes à la campagne et les oiseaux commencent à chanter le

retour du printemps. Les arbres se préparent à s'habiller de nouvelles petites feuilles, les fleurs éclosent déjà et le mimosa sent bon ! on a envie de sortir de la torpeur de l'hiver et d'aller se promener gaiement sur les chemins du village et sur le bord des routes pour sentir toute cette fraîcheur ? On a le cœur qui explose de joie et ? on passe devant une ferme et son chien vigilant croit que l'on empiète sur son territoire ? gnac !* « Aï ! mès, aqueth hilh de p..., ah, lo p... de can ! ? Ve-te'n tà casa, gran macarèu ! Aï, aï, aï, diu vivant ! Il m'a fait mal ce c..., je perd tout mon sang ! » et voilà une journée de gâchée. On rentre à la maison, penaud, on regarde les trous et on se désinfecte (on a deux fois plus mal), on vérifie la validité de ses vaccins et... on a totalement oublié que c'est une belle journée. « Je vais en avoir pour plusieurs jours à avoir mal ! et ce p... de paysan, il ferait mieux de s'occuper de dresser son clébard au lieu de le laisser faire ce qu'il veut ! ». La vengeance commence à vous tennailler, il y a une loi pour ça, vite, je vais m'adresser à monsieur le maire.

Monsieur le maire, il est bien embêté, il connaît la Loi, mais ici on est à la campagne, et depuis toujours on voit divaguer les chiens, surtout qu'on en reconnaît beaucoup. « Adui, Malibu, tu te promènes sans maman ! » ou « J'ai encore une chaussure en moins ! ça c'est encore Bouba ! il faudra que je m'arrête chez Lagièrre en passant, pour voir si elle ne l'a pas ramené chez elle sur la pelouse ? », « Tiens ! Éliot ! Ta patronne est partie ? Tu t'ennuies tout seul ! viens me voir, viens ? » Princesse, elle, on est obligé

(*) En réalité : « nhac ! », du verbe *nhacar*, c'est un chien d'ici et comme tout Gascon il ne mord plus quand il te reconnaît, ou alors c'est que tu ne t'es pas arrêté pour lui dire bonjour et boire un coup.

de l'enfermer, la pauvre n'arrête pas de se perdre en suivant tous les randonneurs qui passent devant chez elle ; et Motus, lui, vous met ses pattes sales sur le ventre pour mieux vous apprécier, il n'est dangereux que pour mes fleurs, il vient exprès de chez lui pour m'y faire pipi dessus ! Mais voilà, il faut mieux prévenir que guérir, et il vaut mieux un petit avertissement qu'un discours « procédurier » ! mais de là à enfermer tout ce petit monde de canidés, j'espère qu'on n'ira pas jusque là ! même si la Loi le dit.

Il faut que les habitants bonnutiens restent maîtres de leur chien qui peut être dangereux pour autrui, même si : « Mais ! il n'a jamais mordu personne ? » et « la petite dernière de deux ans joue toujours avec lui, lui tire la queue et lui arrache les poils et il n'a jamais rien dit ! » ou « Lui ? Il dort avec la grand-mère et il ne l'a pas encore bouffée ! »

Personnellement, des chiens, je m'en fiche ! C'est vrai qu'ils aboient un peu fort quand je me promène, et ils me menacent en se rapprochant de plus en plus près (mon frère m'a dit qu'il fallait que je leur parle avec une grosse voix et que je leur montre un gros bâton, hum, je n'y crois pas trop, mais les pétards que je comptais emmener avec moi, il me dit que ça risquait de réveiller les propriétaires qui faisaient la sieste !), mais, pour le moment, je m'en suis toujours sortie ; peut-être qu'ils comprennent qu'ils n'ont pas la gueule assez grande pour me gnaquer ? ou bien c'est qu'ils préfèrent les mollets avec de la viande maigre autour, près de l'os, ils ont raison, c'est le meilleur et ce n'est pas moi que ça va déranger ! « Ksss, ksss ? le rat, le rat ! »

À mon avis, le problème des chiens errants se réglera avec de la patience, il n'est pas non plus propre à Bonnut, ni à notre temps. Si on regarde l'histoire, on se réjouit que le problème de la divagation des cochons soit définitivement réglé. Si on regarde la chronique, on est heureux que le problème des coqs chanteurs ne se soit pas encore posé chez nous.

COLETTE LAMAISON



Le Téléthon 2003

DEPUIS deux ans, notre village participe à la journée nationale du Téléthon. Le vendredi 5 et le samedi 6 décembre, les écoliers de Bonnut ont contribué pleinement à l'animation qui leur a été proposée, à savoir, peindre pour un euro un tableau de 0,8 m² environ, pour ensuite en faire une fresque : 48,100 m de dessins, en soixante-cinq tableaux ont été peints, et tous ont rivalisé d'imagination, de sensibilité, de dextérité. Même Malibu, l'« aboyeur » du bourg y a laissé son empreinte.

Le samedi, les marcheurs, une quarantaine de personnes, ont profité d'une belle matinée claire, mais fraîche, pour effectuer

une balade de neuf kilomètres en deux heures sur les chemins communaux (deux euros pour transpirer un peu et apprécier les paysages bonnutiens, c'est pas cher). Ils sont revenus juste à temps pour accueillir les cyclos d'Orthez qui ont apprécié les boissons chaudes et autres qui leur ont été offertes.

Les animations ont permis de récolter 350 € qui ont contribué à gonfler la cagnotte nationale qui, espérons-le, aidera les chercheurs à contrer ces terribles maladies génétiques.

Merci à toutes et à tous, et rendez-vous pour le Téléthon 2004.



Vraiment efficaces et productifs, les peintres de Bonnut et leur marathon d'art moderne.

Non moins efficaces, les marcheurs dont on ne voit ici que l'avant-garde.



Naissances

Alors, alors ! nos jeunes font dodo ? Seulement deux nouveau-nés sont venus égayer deux familles et rajeunir la population du village.

— Romane Dupèbe, le 5 juin, à Dax,
— Yaniss, Sofiane Ez-Zaatouti, le 6 août.

Félicitations aux parents et heureuse vie à Romane et Yaniss Sofiane.

Mariages

Pour le meilleur et pour le pire, trois couples ont uni leurs destinées :

— Jean-François Hounie et Édith Larrouquet, le 23 août (quartier Bernat).

— Guillaume Lacazedieu et Blandine Brunel-lière, le 23 août (Pédeboscq).

— Patrick Bonnevie et Nicole Constant, le 15 novembre (lotissement du bourg).

Décès

Notre population vieillit. Pour preuve, une liste toujours conséquente de Bonnutiens qui nous ont quittés en cette année 2003 :

— Émile Bonzom, le 1^{er} mai, à Orthez (*Gauch*).

— Max, Henri Bordes, le 22 juillet, à Bayonne (*Doat*).

— Pierre Darricarrère, le 7 mars, Bonnut (*Lanau*).

— Marie-Valentine Ducournau, épouse Darnaudet, le 15 mars à Orthez (*Lalupie*).

— Antoine, Émile Fouques, le 16 février, à Pau (*L'Arrayade*).

— Marie (Angèle) Laborde, ép^{se} Lesclauze, le 28 décembre, à Orthez (*Gayou*).

— Hélène, Marie Lafitte, épouse Lagardère, le 19 mai, à Bonnut (*Laborde-Moulié*).

— Georgette, Suzanne Mansanné, ép^{se} Denion, le 30 septembre, à Bonnut (*Maysonnave*).

— Georgette, Marie Poustis, ép^{se} Vignolles, le 22 août, à Orthez (*Lalodge*).

— Pierre Soler, le 24 août, à Bonnut.

Nouveaux Bonnutiens

Certains ont fait bâtir, d'autres ont racheté une maison ou sont venus habiter une location... toujours est-il que notre village attire de nouveaux habitants. La proximité d'Orthez, le calme de la campagne et bien d'autres atouts permettent, grâce à ces nouveaux arrivants, de maintenir une certaine vitalité nécessaire à l'école et aux associations et à la vie de nos quartiers.

M. et M^{me} Hounie, à Sainte-Marie (à côté de la maison Bernat).

M. et M^{me} Martin, locataires à l'ancien presbytère de Saint-Martin.

M. et M^{me} Bonnevie, au lotissement du bourg de Saint-Martin.

M. et M^{me} Sanders, au quartier du Biélé.

M. et M^{me} Benoux, maison Barraqué.

M. et M^{me} Zaatouti, maison Réchou (à côté de chez Hourquet), route d'Orthez.

M. Bouisset et M^{me} Bidégaray, quartier Gayou.

M. et M^{me} Gautret, maison Lagrave (charpen-te, zinguerie).

M. et M^{me} Nouvelot, rue de Manes.

M. et M^{me} Villemonteix, à Gayou.

M. Robles et M^{me} Freymann, quartier Sourbé.